



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité



I-CAD
Identification des carnivores domestiques

Propriétaires, futurs acquéreurs d'un chien ou d'un chat, pensez à :



Vérifier qu'il est identifié
au moment de son acquisition/adoption.



Effectuer les démarches obligatoires
avant de vendre/donner votre animal.



Actualiser régulièrement vos informations
dans le Fichier National I-CAD notamment en cas de déménagement ou de départ en vacances.



Disposer d'un passeport à jour
délivré par votre vétérinaire pour voyager.



Déclarer la situation de votre animal
dans le Fichier National I-CAD, lorsqu'il est perdu, retrouvé ou décédé.



Déclarer tous vos changements administratifs
auprès du fichier National I-CAD pour anticiper et éviter les confusions.

Au-delà d'être obligatoire, seule l'identification prouve
le lien entre votre animal et vous.

**Pour les protéger,
faites-les identifier**

DU 07 AU 13 JUIN



SEMAINE NATIONALE DE
L'IDENTIFICATION

Pour en savoir plus, rendez-vous sur identifier-mon-animal.fr ou parlez-en à votre vétérinaire.